

LONDA 2023

RAPPORT SUR LES DROITS NUMÉRIQUES ET L'INCLUSION EN AFRIQUE



TANZANIE

Publié en avril 2024

Rapport produit par Paradigm Initiative

Cette publication peut être reproduite à des fins non commerciales sous quelque forme que ce soit, à condition que les éditeurs soient dûment mentionnés et que l'œuvre soit présentée sans aucune distorsion.

Droits d'auteur © 2024 Paradigm Initiative

374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria
Email: media@paradigmhq.org

2

LONDA
2023
RAPPORT SUR
LES DROITS
NUMÉRIQUES
ET L'INCLUSION
EN AFRIQUE



Creative Commons Attribution 4.0 Internationale (CC BY 4.0)
ISBN: 978-978-789-359-3

CRÉDITS

Rapport de Pays:
Anonymous

Équipe éditoriale:
'Gbenga Sesan
Dr. Margaret Nyambura Ndung'u
Nnenna Paul-Ugochukwu
Thobekile Matimbe

Traducteur:
Paper Bag Africa

Rédacteur de copie:
Dr. Mouhamed Diop

Conception et mise en page:
Kenneth Oyeniya



Tanzanie

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Ce rapport identifie l'état des droits numériques et de l'inclusion en Tanzanie. Il note que malgré les efforts déployés par le biais de lois importantes, des améliorations sont encore possibles. Le gouvernement tanzanien doit encore revoir les lois et résoudre des problèmes critiques, tels que les sanctions associées à la violation de certaines lois. Il est important de noter que la plupart des droits, bien qu'accordés, ne sont pas exercés de manière globale ; cela est évident dans des droits tels que l'accès à l'information. Il a été signalé que certains sites spécifiques étaient bloqués et accessibles uniquement via un réseau privé virtuel (VPN), ce qui rendait l'accès à l'information difficile et le contenu censuré. Le 13 octobre 2023, l'Autorité tanzanienne de régulation des communications (TCRA) a interdit l'utilisation du VPN.

Avec cette nouvelle réglementation, il faut un permis du TCRA pour utiliser un VPN. Le non-respect de cette obligation est passible de 12 mois d'emprisonnement. La société a considéré cela comme une violation de leur droit fondamental à la vie privée. De nombreux aspects de la législation sur la protection des données personnelles de novembre 2022¹ méritent d'être salués. Cependant, des inquiétudes ont été soulevées quant à la gouvernance des données lors de la collecte d'informations biométriques lors de la création d'identités numériques nationales (NIDA) et de passeports électroniques. Ce

rapport vise à faire la lumière sur ce qui existe actuellement, à identifier les lacunes et à formuler des recommandations pour aider l'espace numérique tanzanien à prospérer. Ce rapport s'appuie sur des recherches documentaires sur les lois, politiques, notes d'orientation, actualités, autres rapports et commentaires existants de différentes parties prenantes.

Introduction

Selon le recensement national mené en 2022 par le Bureau national des statistiques de Tanzanie, la population de la Tanzanie s'élève à 61 millions d'habitants, dont la majorité réside dans les zones rurales.² L'adaptation de la technologie s'est développée au fil des années, la TCRA enregistrant une augmentation du nombre d'utilisateurs d'Internet pour atteindre un total de 34 millions d'abonnés Internet en septembre 2023. Il s'agit d'une augmentation de 3 millions par rapport aux 31 millions de 2022.³ Le secteur privé tanzanien a également n'ont pas été en reste dans l'adoption de la transformation numérique et les entreprises ont investi massivement dans les nouvelles technologies pour améliorer leurs opérations et donc augmenter leurs bénéfices. Néanmoins, le gouvernement a réussi à réduire les pertes de temps grâce à la numérisation. Le gouvernement a apporté un soutien considérable à la numérisation en développant des initiatives telles que les stratégies nationales de haut débit et d'e-gouvernement en Tanzanie. Le secteur privé n'a pas été laissé pour compte dans le développement des TIC. Vodacom Tanzanie a créé avec succès des initiatives numériques telles que la plateforme d'argent mobile Mpesa et a investi pesamment dans le cloud l'informatique et le big data pour améliorer le service client et la capacité du réseau.

NMB a pareillement lancé l'application NMB Mobile Banking et a investi pesamment dans l'IA pour améliorer ses possibilités de détection des fraudes. Outre les efforts déployés par le secteur privé, le gouvernement a gagné en reconnaissance et s'est classé premier en Afrique de l'Est, troisième en Afrique et 23^e au niveau mondial sur l'indice de maturité GovTech (GTMI) de la Banque mondiale. Toutes ces réalisations sont le fruit de la mise en place de cadres politiques et juridiques favorables, notamment la promulgation de la loi sur la protection des données personnelles de 2022. Actuellement, le gouvernement tanzanien est en train de développer le National Enterprise Service Bus (NESB), comme l'a déclaré le gouvernement tanzanien. Ministre des TIC afin de faciliter le partage de données entre les secteurs public et privé.⁴

Cependant, le gouvernement de la République-Unie de Tanzanie est confronté à des défis qui entravent la croissance du secteur, tels que la fiscalité numérique, les problèmes de cybersécurité et les lacunes dans la gouvernance des données, malgré l'adoption de la loi sur les données personnelles en novembre 2022. Cette loi visait à rendre une exigence minimale pour la collecte et le traitement des informations personnelles afin de protéger le droit à la vie privée. La loi comprend l'enregistrement des collecteurs de données et des sous-traitants, les procédures permettant aux personnes concernées d'obtenir des droits sur la collecte et le traitement des données personnelles, la procédure d'exportation des données personnelles, les règles de traitement des plaintes, les procédures d'enquête et de résolution des litiges et d'audition des plaintes.

¹ Loi sur la protection des données personnelles, 2022 (PDP). <https://oagmis.agctz.go.tz/portal/acts/237>

² National Sensus 2022. <https://sensa.nbs.go.tz/> (consulté le 14 décembre 2023)

³ TCRA, trimestre des statistiques des communications se terminant le 30 septembre 2023. https://www.tcra.go.tz/uploads/text-editor/files/TCRA%20Communications%20Statistics%202023%20-2024-Q1_1698210303.pdf (consulté le 13 décembre 2023)

⁴ Tanzanie Digest « Numériser la Tanzanie : un pas en avant pour le progrès du secteur privé et la prospérité nationale » (2023) <https://www.digest.tz/a-leap-for-private-sector-progress-and-national-prosperity/> (consulté sur 13 décembre 2023)

► Analyse du pays

Accès à Internet et développement des TIC

Alors que le gouvernement s'est efforcé de supprimer la TVA sur les smartphones importés et de supprimer la licence TCRA pour la vente de téléphones mobiles,⁵ le gouvernement a restreint l'accès en restreignant l'accès à certains sites Web (contenu pour adultes et certaines applications), des plates-formes accessibles uniquement via l'utilisation de VPN. Par exemple, une application de potins de l'activiste Mange Kimambi a été interdite en Tanzanie, accessible exclusivement via VPN.⁶ La restriction des sites pornographiques a été publiquement reconnue par le ministre début février 2023 lors d'un débat parlementaire. Le ministre des Finances, lors du discours du budget 2022-2023, a annoncé une taxe de 2% sur les revenus des plateformes numériques non-résidentes qui a suscité de nombreuses critiques tant en interne que par les partenaires internationaux. Selon l'indice Internet de nouvelle génération de Research ICT Solutions (RISs), la Tanzanie est classée dernière en Afrique de l'Est et 31^e en Afrique, avec un indice indiquant que cela est dû au fait que l'Internet en Tanzanie est lent, cher et lent au lieu d'améliorer son accessibilité et de rouler. Nouvelles infrastructures numériques, notamment la fibre.⁷

L'annonce de taxes numériques affecte la croissance des startups dans le pays et des groupes largement marginalisés tels que les femmes et les jeunes qui ont cherché un emploi dans le marketing numérique et la vente de produits via les réseaux sociaux. Cette taxe est visible à travers la taxation des publicités en ligne telles que les publicités Facebook pour les Tanzaniens.

Programme Tanzanie numérique

Le Projet Digital Tanzanie (DTP) est un projet mis en œuvre par le ministère de l'Information, de la Communication et des Technologies de l'information (MICIT) en collaboration avec le Bureau du Président, Gestion de la fonction publique et bonne gouvernance (PO-PSM). Ce programme est financé par la Banque mondiale et devrait être mis en œuvre en deux phases, la première phase s'étendant de 2021 à 2025 et la seconde de 2026 à 2030. Son objectif est d'accroître l'accès à des services Internet abordables et de haute qualité pour le gouvernement, les entreprises et les citoyens afin d'améliorer la capacité du gouvernement à fournir des services publics numériques. Cependant, il existe de grandes inquiétudes quant au fait que la loi ne correspondra pas à la pratique en raison des actes qui l'ont précédée, comme l'étouffement du secteur privé par l'introduction de taxes sur le marketing numérique via les plateformes numériques.

La fracture numérique entre les sexes reste un énorme défi pour la Tanzanie. Lors d'une conférence sur les femmes dans la technologie tenue en mars 2023, la ministre des TIC, l'hon. Nape Nuye a déclaré que la Tanzanie s'efforçait de combler le fossé numérique entre les sexes. Il a informé le

6

⁵ Vatupdate « La Tanzanie va supprimer la TVA sur les smartphones pour améliorer l'accès à Internet », disponible sur <https://www.vatupdate.com/2021/06/17/tanzania-to-remove-vat-on-smartphones-to-boost-access-to-internet/> (consulté le 14 décembre 2023)

⁶ Post Instagram de Mange Kimambi sur les instructions d'utilisation du VPN pour accéder à son application https://www.instagram.com/mangekimambi_/p/CzOsUUElTrd/ (consulté le 18 décembre 2023)

⁷ Articles RIS Taxe sur les services numériques en Tanzanie »(2022) https://researchictsolutions.com/home/dst_tanzania/ (consulté le 10 décembre 2023)

public que la Tanzanie est dans le processus final d'élaboration d'une stratégie nationale en matière d'économie numérique, et il a déclaré que celle-ci engloberait la représentation des femmes afin de garantir que personne ne soit laissé pour compte.⁸ Pour un pays dont la population féminine représente 51 % de la population totale, il est essentiel de combler les écarts entre les sexes, tels que l'accès aux compétences et à la technologie.

Même si l'accès constitue un énorme fossé, les défis politiques laissent encore de nombreuses femmes vulnérables à la technologie, la plupart d'entre elles se retirant en raison de la violence sexiste en ligne et du manque d'instruments et de lois spécifiques qui répondent aux préoccupations de genre dans la technologie.

Liberté d'expression

Tout individu a le droit universel d'exercer la liberté de s'exprimer en ligne et d'accéder à l'information. Le droit de parler, d'être entendu et de participer à la vie politique, artistique et sociale, qui inclut le droit de rechercher, de recevoir et de partager des informations via les médias. Le gouvernement a utilisé les dispositions de la loi sur les services de médias de 2015⁹ et du règlement sur les communications électroniques et postales de 2020 pour suspendre les licences et punir de nombreuses organisations médiatiques, ainsi que pour arrêter des individus tels que des membres et des militants des partis d'opposition. La liberté d'expression en Tanzanie a été assombrie par le contrôle du gouvernement sur Internet en surveillant les activités sur Internet et en s'assurant que le contenu corresponde aux intérêts du gouvernement.

En septembre 2023, la Tanzanie comptait 34 millions d'internautes. L'utilisation d'Internet par les Tanzaniens a augmenté au fil des années, mais il existe toujours une énorme fracture numérique entre les zones rurales et urbaines. En outre, des restrictions ont été imposées à l'accès à l'information en vertu de la loi sur les statistiques de 2015,¹⁰ l'enregistrement et l'accréditation obligatoires des journalistes ainsi que des sanctions sévères en vertu de la loi sur les services de médias de 2015, qui criminalise les infractions liées aux systèmes informatiques et aux TIC. En février 2023, le gouvernement tanzanien, par l'intermédiaire de la TCRA, a restreint l'accès aux contenus pour adultes considérés comme immoraux et contraires aux idéaux tanzaniens.¹¹

De nombreux magazines et applications en ligne ont été bloqués et ne sont accessibles en Tanzanie que via l'utilisation d'un VPN, également interdit depuis octobre 2023.¹²

La loi sur les services de médias de 2016 a entravé le droit constitutionnel des journalistes et des sociétés de médias d'exécuter leur mandat, ce qui constitue une violation du droit à la liberté d'expression. Les dispositions qui étaient requises pour l'autorisation et l'enregistrement des médias sociaux comme condition de fonctionnement doivent être modifiées. Cette loi a donné lieu à des actes d'intimidation, de harcèlement et d'attaques contre des médias, des journalistes, des défenseurs des droits humains et des blogueurs.¹³

7

⁸ Le gouvernement citoyen présente un plan pour réduire la fracture numérique entre les sexes (2023) <https://www.thecitizen.co.tz/tanzania/news/national/government-comes-up-with-plan-to-bridge-digital-gender-divide-4152152> (consulté le 8 décembre 2023)

⁹ Loi de 2016 sur les services des médias, <https://www.parliament.go.tz/polis/uploads/bills/1474021216-A%20BILL%20-%20%20%20THE%20MEDIA%20SERVICES%20ACT,%202016.pdf>

¹⁰ La loi sur les statistiques de 2015 <http://parliament.go.tz/polis/uploads/bills/acts/1452062087-ActNo-9-2015-Book-1-10.pdf>

¹² Intervenant « La Tanzanie impose une interdiction de l'utilisation du VPN » (2023)) <https://www.spreaker.com/episode/tanzania-imposes-ban-on-vpn-usage--57254634#:~:text=Residents%20and%20citizens%20must%20fill,implement%20regulations%20on%20VPN%20usage.> (consulté le 14 décembre 2023)

¹³ Civicus « Amendements à la loi sur les services médiatiques de 2016 de Tanzanie » (2022) <https://www.civicus.org/index.php/media-resources/news/5553-amendments-on-the-media-services-act-de-2016-de-tanzanie/>

Le règlement sur les communications électroniques et postales (contenu en ligne), 2020:

Le règlement n'offre ainsi aucune protection aux données des citoyens.¹⁴ Selon un rapport de la Fondation Zaina, la loi sur le contenu en ligne, bien qu'elle ait été progressivement modifiée pour intégrer davantage de changements consécutifs en 2018, 2020 et 2021, il reste encore une grande marge pour qu'elle soit mal utilisée. Cela inclut le pouvoir excédentaire accordé aux autorités chargées des licences sans surveillance. Dans la réglementation 8, la TCRA a le pouvoir de suspendre ou de révoquer la licence sans suivre les procédures légales sur le droit d'être entendu, ce qui favorise la violation des droits de l'homme. En outre, le prestataire n'est pas autorisé à demander réparation après une suspension ou une révocation.¹⁵

CONFIDENTIALITÉ ET SURVEILLANCE

L'article 16 de la Constitution tanzanienne garantit le droit à la vie privée. Ceci est encore renforcé par la loi sur les communications électroniques et postales de 2010 et la loi sur la protection des données de 2022. Cependant, plusieurs articles de la loi sont utilisés par le gouvernement pour restreindre le droit à la vie privée. Les lois prévoient des procédures de divulgation d'informations qui ne protègent pas de manière adéquate contre d'éventuels abus de la part des forces de l'ordre. Par exemple, la loi sur la cybercriminalité prévoit des sanctions pénales qui portent atteinte à la vie privée et à la protection des données. La loi a persécuté les utilisateurs en ligne perçus comme critiques à l'égard du président et d'autres personnalités puissantes. Il autorise également les policiers à exiger des informations des prestataires de services sans indiquer la procédure, portant ainsi atteinte à la vie privée sans contrôle judiciaire.¹⁶ La loi sur la protection des données personnelles de 2022 autorise le transfert de données personnelles vers d'autres autorités sous certaines conditions, nécessitant des clarifications sur le contenu lors du transfert de données hors du pays. Lorsque la TCRA a interdit l'utilisation du VPN, des inquiétudes ont été soulevées. En revanche, l'action allait à l'encontre des droits humains universels de rechercher, de recevoir et de diffuser des informations, d'où une violation des droits humains fondamentaux à la vie privée.

La loi sur la protection des données personnelles de 2022, dans son article 35, interdit le traitement des données personnelles à des fins de publicité commerciale directe. Malgré l'interdiction, il n'est toujours pas clair si les responsables du traitement des données peuvent échanger les données personnelles de leurs personnes concernées ; en outre, les procédures de traitement des violations de données devraient être décrites dans la loi car elles ne sont pas claires. La loi accorde également le consentement aux organismes qui collectent, traitent, stockent ou utilisent des données personnelles en dehors des frontières de la Tanzanie. Comme les personnes concernées ne disposent pas du pouvoir de consentement, les données sont sujettes à une utilisation abusive. La partie 6 de la loi, article 34 (4), donne tous les droits légaux à un héritier, ce qui signifie qu'il peut consentir à traiter des informations privées au nom d'une autre partie.

Après de nombreuses années de réticence du gouvernement tanzanien à promulguer une loi sur la protection des données, en novembre 2022, le projet de loi sur la protection des données personnelles a été adopté par le Parlement. Bien que la loi couvre de nombreux domaines

¹⁴ La loi sur l'électronique et les communications postales (EPOCA) 2020 <https://www.tcra.go.tz/uploads/documents/sw-1619088125-The%20Electronic%20and%20Postal%20Communications%20%28Online%20Content%29%20Regulations.%202020.pdf>

¹⁵ Fondation Zaina 'Analyse des réglementations électroniques et post (contenu en ligne) 2022 <https://zainafoundationtz.org/analysis-of-electronic-and-post-online-contents-regulation-2022/#::~:~:text=Regardless%20of%20the%20progressive%20amendments,United%20Republic%20of%20Tanzania%20and>

¹¹ The Citizen « La Tanzanie va resserrer l'accès à la pornographie » (2023) <https://www.thecitizen.co.tz/tanzania/news/national/tanzania-to-tighten-access-to-pornography--4119142> (consulté le 7 décembre, 2023)

¹⁶ La loi sur la cybercriminalité (2015) <https://www.parliament.go.tz/polis/uploads/bills/acts/1452061463-ActNo-14-2015-Book-11-20.pdf>

nécessaires, certains sujets de préoccupation subsistent : La loi ne prévoit pas de procédures pour traiter les violations impliquant un accès non autorisé et une perte de données personnelles. En outre, la loi autorise les transferts de données personnelles vers d'autres autorités sous certaines conditions. Des éclaircissements sont donc nécessaires concernant le consentement. Cette loi, couplée au Règlement sur les communications électroniques et postales 2020, stipule que pour enregistrer une carte SIM, il faut soumettre des informations biométriques (données sensibles).

Le gouvernement autorise la collecte et le partage de données personnelles sensibles sans procédures légales appropriées pour protéger les données personnelles. Les identifications numériques sont régies par la loi de 1986 sur l'enregistrement et l'identification des personnes. NIDA administre la loi. Grâce à la loi, NIDA a le pouvoir de collecter des informations biométriques auprès des citoyens. Les empreintes digitales sont prises lors du traitement des cartes d'identité et des passeports de voyage en vertu de la loi de 2002 sur les passeports et les documents de voyage. Les informations collectées par NIDA sont également partagées avec d'autres prestataires de services, tels que des institutions financières, des entreprises de télécommunications et les forces de police.

FONDS POUR LES SERVICES UNIVERSELS DE COMMUNICATIONS

Le Fonds de service universel a été créé et est régi par la loi de 2006 sur le Fonds d'accès aux services de communications universels. En Tanzanie, il est connu sous le nom d'UCSAF, qui facilite l'accès aux services de communication. L'UCSAF réalise un travail important dans la construction d'infrastructures et de services de communication.¹⁷

Il est rapporté que 94 % des citoyens tanzaniens ont pu bénéficier de services de communication en janvier 2023 et que 66 % des Tanzaniens disposent de services de communication grâce au travail de l'UCSAF. La couverture géographique de la 2G est de 69 %, la 3G de 55 % et la 4G de 36 %, et ils travaillent à la mise à niveau de la 2G vers la 3G.¹⁸ L'UCSAF a fait don de 35 caméras de vidéosurveillance à l'hôpital national de Muhimbili en avril 2023 pour améliorer la sécurité des patients, de leurs proches, des médecins et de tout le personnel hospitalier, le coût du projet étant estimé à 10 millions de shillings tanzaniens (TZS).¹⁹

Le 13 mai 2023, la présidente tanzanienne Samia Suluhu Hassan a supervisé la signature d'accords pour des projets de télécommunications rurales visant à fournir des services de communication à 8,5 millions de personnes auparavant non connectées en construisant 758 nouvelles tours de communication d'une valeur de 275,55 milliards de TZS.²⁰ En novembre 2023, un accord a été conclu entre l'UCSAF et les opérateurs télécoms tanzaniens pour le développement des infrastructures de réseau. En revanche, l'UCSAF couvrira 40 % des 265,3 milliards de TZS et les opérateurs de réseaux couvrent 60 % des 265,3 milliards de TZS. L'UCSAF travaille de manière agressive en partenariat avec le secteur privé et le gouvernement pour décentraliser Internet, ce qui a eu un impact significatif en termes d'élargissement de l'accès à Internet aux communautés de Tanzanie. Fin août 2023, environ 42 tours ont été érigées à Zanzibar et, grâce à l'UCSAF, elles ont desservi 211 601 personnes. Ce projet a coûté 6,9 milliards de TZS.²

9

¹⁷ UCSAF (2023) <https://www.ucsaf.go.tz/>

¹⁸ Daily News « TZ fait des progrès majeurs dans le secteur de la communication » (2023) <https://dailynews.co.tz/tz-makes-major-strides-in-communication-sector/> (consulté le 15 décembre 2023)

¹⁹ Daily News « L'UCSAF fait don de caméras de vidéosurveillance au MNH » (2023) <https://dailynews.co.tz/ucsaf-donates-cctv-cameras-to-mnh/> (consulté le 15 décembre 2023)

²⁰ DigWatch « La Tanzanie signe des accords pour étendre les services de télécommunications à des millions de personnes dans les zones rurales » (2023) <https://dig.watch/updates/tanzania-signs-agreements-to-extend-telecommunications-services-to-millions-in-rural-areas> (consulté le 15 décembre 2023)

LES TECHNOLOGIES ÉMERGENTES

En 2023, des efforts majeurs ont été déployés pour numériser l'économie tanzanienne lors de la 7^e conférence annuelle sur les TIC, qui a eu lieu en octobre 2023 et a été organisée par la Commission nationale des TIC (ICTC). L'événement s'est terminé par des réflexions accessibles sur les changements dans les TIC au cours de l'année 2023 et les directives gouvernementales pour le secteur des TIC.²² Le secrétaire permanent du ministère des TIC a déclaré que le gouvernement avait déployé des efforts pour développer les TIC, que les lois régissant les TIC avaient été promulguées, que des autorités et des centres d'information avaient été créés et que des investissements avaient été réalisés dans l'éducation et la formation des professionnels des TIC. La création de Govnet, du réseau TIC du gouvernement, de l'épine dorsale nationale du haut débit TIC et de l'infrastructure nationale de fibre optique ont conduit à une plate-forme intégrée de prestation de services gouvernementaux.

Comme l'a déclaré Nape Nnauye, ministre des TIC en Tanzanie, lors d'une brève discussion avec Forbes Afrique, "les dernières tendances technologiques telles que le cadre national de l'économie numérique englobent les technologies clés de la quatrième révolution industrielle: la cybersécurité, le cloud l'informatique et l'IA. Ils ont apporté des bénéfices significatifs dans les domaines de la santé, de l'énergie et de l'éducation."²³ L'accent principal est mis sur la recherche et l'investissement dans les technologies émergentes telles que l'impression 3D, la réalité augmentée, l'IoT et la blockchain. Les principales politiques mises en œuvre pour promouvoir l'adoption et l'utilisation des technologies comprennent la politique nationale des TIC de 2016,²⁴ la stratégie nationale du haut débit, le cadre national pour l'économie numérique, la stratégie nationale de cybersécurité, la promulgation de la loi sur la protection des données personnelles de 2022 et l'élaboration des lignes directrices nationales au cadre réglementaire du bac à sable.

²¹ UCSAF « L'UCSAF ouvre Zanzibar grâce aux TIC » (2023) https://www.ucsaf.go.tz/uploads/press_releases/en1699273397-UCSAF%20Zanzibar.pdf

²² Daily News « La 7e conférence sur les TIC 2023 : des progrès majeurs vers le développement numérique en Tanzanie » (2023) <https://dailynews.co.tz/the-7th-ict-conference-2023-major-strides-towards-digital-development-en-tanzanie/> (consulté le 13 décembre 2023)

²³ Forbes « Driving Tanzania's Digital Future » (2023) <https://www.forbesafrica.com/brand-voice/2023/08/14/driving-tanzania-digital-future/> (consulté le 15 décembre 2023)

²⁴ Politique nationale des TIC (2016) <https://www.ega.go.tz/uploads/publications/sw-1574848612-SERA%202016.pdf>

²⁵ Actualités quotidiennes « Transformation numérique : la Tanzanie en bonne voie » (2023) <https://dailynews.co.tz/digital-transformation-tanzania-on-track/> (consulté le 12 décembre 2023)

► Conclusion & Recommandations

Conclusion

La politique nationale révisée des TIC 2023 vise à développer une infrastructure numérique centrée sur les citoyens qui favorise des systèmes de prestation fluides, abordables et accessibles dans tout le pays. La politique des TIC pour 2023 vise à créer un environnement politique solide et à renforcer l'écosystème de recherche et d'innovation, en encourageant les individus et les innovateurs à générer des solutions créatives pour répondre à la cybersécurité et au développement de ressources humaines en TIC prêtes pour l'avenir dans le pays.²⁵ Le gouvernement tanzanien a pris un virage progressif pour faire progresser la numérisation au service du développement durable en promulguant la loi sur la protection des données en 2022. La mise en œuvre doit promouvoir la vie privée. La Tanzanie augmente rapidement sa présence numérique à travers divers projets. Divers efforts ont été déployés par le Fonds d'accès universel aux services de communications (UCSAF) pour réduire la fracture numérique entre les populations rurales et urbaines. Malgré tous les efforts, il n'existe pas de législation spécifique sur les droits numériques en Tanzanie.

Recommandations

-
- Gouvernement :**
- » Il faut mettre un terme aux attaques contre les médias et au retrait injustifié des licences médiatiques
 - » Devrait renforcer l'infrastructure Internet pour permettre la pleine réalisation des droits numériques
 - » Devrait modifier la loi sur la protection des données personnelles de 2022, la loi sur les services de médias de 2016, la loi sur la cybercriminalité de 2015 et les règlements sur les communications postales (contenu en ligne) de 2020 pour renforcer la protection du droit à la vie privée et de la liberté d'expression.
 - » Doit être conforme aux droits de l'homme existants dans la constitution, se traduisant ainsi par la promotion des droits numériques
 - » Devrait empêcher la collecte et le traitement inutiles de données.

-
- Secteur privé :**
- » Devrait travailler avec le gouvernement pour garantir l'accès à Internet dans les zones rurales
 - » Devrait proposer des projets communautaires pour faire progresser l'économie numérique et l'accès numérique

-
- Société civile :**
- » Devrait plaider en faveur de la modification des lois sur les droits numériques, telles que la loi sur la protection des données afin de mieux tenir compte des problèmes de confidentialité, ainsi que la loi sur la cybercriminalité de 2015.
-

-
- » Devrait mener des programmes de sensibilisation et des formations sur les droits numériques
 - » Devrait mener des litiges stratégiques sur les cas de violations des droits numériques
-



www.paradigmhq.org

Droit d'auteur © 2024